



Cahier Spécial des Charges

COD2299611SH6-10541

**Marché de Fournitures relatif à la mise en place d'un
accord-cadre pour la fourniture et la livraison
d'équipements informatiques**

Procédure Ouverte

AVIS RECTIFICATIF

Objet du rectificatif

Le présent avis rectificatif vise à corriger une incohérence identifiée dans les spécifications techniques relatives au Lot 4 – équipements de vidéoconférence, figurant dans l'Annexe 1 du Cahier Spécial des Charges.

Cette incohérence ne reflétait pas l'intention initiale du pouvoir adjudicateur, laquelle consiste à assurer une gradation cohérente des performances en fonction des capacités des salles.

2. Correction des spécifications techniques

Les exigences relatives à la portée minimale des microphones sont corrigées comme suit :

- **Profil Standard (petite salle – environ 5 personnes) → portée minimale de 4,5 mètres**
- **Profil Performant (salle moyenne – environ 10 personnes) → portée minimale de 7 mètres**
- **Profil Très performant (grande salle – environ 15 personnes) → portée minimale de 9 mètres**

Ces valeurs remplacent les indications précédentes et doivent être prises en compte pour l'établissement des offres.

3. Prolongation du délai de dépôt des offres

Compte tenu de la nature technique de cette modification, et afin de permettre aux soumissionnaires d'adapter leurs offres en conséquence, le pouvoir adjudicateur a décidé de prolonger le délai de dépôt des offres.

La date limite de soumission est modifiée comme suit :

- **Ancienne date limite : vendredi 15 mai 2026 à 10h00 (heure belge)**
- **Nouvelle date limite : mardi 26 mai 2026 à 10h00 (heure belge)**

4. Dispositions inchangées

Toutes les autres dispositions du Cahier Spécial des Charges demeurent inchangées et restent pleinement applicables.

5. Publication

Le présent rectificatif fait l'objet d'une publication officielle via la plateforme e-Procurement (Bulletin des Adjudications et Journal Officiel de l'Union européenne).

Les soumissionnaires sont invités à tenir compte de ces valeurs corrigées pour l'établissement de leur offre.

Fait à Bruxelles, le 11/05/2026